



Ecole de musique Loire et Coteaux

Commune de Mauges-sur-Loire

Projet d'établissement 2018-2022

Sommaire

A- Présentation du contexte

- 1- *Préambule*
- 2- *Présentation du territoire*
- 3- *Présentation de l'environnement culturel*
- 4- *Présentation de l'école de musique*
- 5- *Diagnostic*
- 6- *Conclusion*

B- Projet pluriannuel : 3 axes, 2 ambitions

- 1- *L'enseignement/ La transmission*
- 2- *Le partenariat/ Le lien*
- 3- *La diffusion/ Le rayonnement*
- 4- *L'ancrage territorial*
- 5- *L'accessibilité/ L'élargissement des publics*

C- Conclusion

A- Présentation du contexte

1- Préambule

L'école de musique Loire et Coteaux est un établissement d'enseignement artistique territorial depuis 2011. Elle résulte de la réunion de trois écoles associatives : La Pommeraye, Saint-Florent-le-Vieil et Montjean-sur-Loire. Le choix était de réunir leurs compétences en une seule entité répondant ainsi aux enjeux d'accessibilité, de lisibilité, de cohérence, d'attractivité et de qualité de l'offre culturelle.

De 2009 à 2015, l'école est dirigée par un directeur commun à celle de Loire Layon permettant ainsi aux écoles d'avoir le même projet pédagogique : renforcer la complémentarité de l'offre d'éducation musicale sur le territoire en facilitant son accès avec des tarifs communs. Le partenariat des écoles de musique par leur proximité géographique, s'inscrit dans la volonté d'optimiser le fonctionnement des structures dotées pour moitié de la même équipe pédagogique. Les projets artistiques et pédagogiques se trouvant ainsi renforcés.

Depuis 2015/2016, avec l'application de la loi Notre, elle est désormais, un service de la commune nouvelle de Mauges-sur-Loire rattachée au service des affaires culturelles.

2- Présentation du territoire

Depuis le 15 décembre 2015, la commune nouvelle de Mauges sur Loire est née de la fusion de 11 communes déléguées (Beausse, Bourgneuf-en-Mauges, Botz-en-Mauges, La-Chapelle-Saint-Florent, Le Marillais, Le Mesnil en Vallée, Montjean-sur-Loire, La Pommeraye, Saint-Laurent-du-Mottay, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Saint-Florent-le-Vieil), issues préalablement de la communauté de communes de Saint Florent le Vieil

Mauges-sur-Loire avec ses 192 km² et ses 18 730 habitants se situe entre Angers et Nantes, de la rive gauche de la Loire au bocage des Mauges.

460 entreprises y ont élu domicile, du commerce local à l'industrie manufacturière sans compter les 240 exploitations en élevage, maraîchage, horticulture, viticulture et agriculture biologique qui occupent pas moins de 15 000 hectares.

Enfin pour répondre à l'offre éducative, la commune compte 16 écoles, 3 collèges et un lycée.

3- Présentation de l'environnement culturel

La commune de Mauges-sur-Loire est dotée d'un riche patrimoine, qu'il soit industriel, bâti, historique ou naturel, grâce notamment à des fleurons que sont l'abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil, les fours à Chaux de Montjean-sur-Loire, le Château de La Baronnière, le moulin de l'Epinay, le site de Courossé, les bords de Loire classé par l'Unesco ...

De nombreuses associations culturelles y sont implantées et y développent leurs activités, qu'elles soient musicales (harmonies, chorales), littéraires (Maison Julien Gracq), théâtrales (théâtre de l'Evre, associations de théâtre), de danse (école de danse), ou patrimoniales (groupes d'histoire locale).

Citons à titre d'exemple, la maison Julien Gracq dont la notoriété et les actions dépassent largement le cadre même de la commune.

En outre, il est à mentionner également, la diversité et le dynamisme de l'offre culturelle sur le territoire par la programmation de spectacles vivants, notamment ceux portés par « scènes de Pays » et par l'organisation de festivals tels que le « city trucks », « le rivage des voix », les « rencontres Gracq », « les podiums florentais », « le symposium de sculptures », « 360° à l'ouest » et bien d'autres encore que ce soit en théâtre, arts plastiques et dans le domaine du cinéma.

Enfin, le service des affaires culturelles de Mauges-sur-Loire, conformément au projet politique, est rattaché au pôle des services à la population et a en charge différentes entités artistiques.

Non seulement, il développe des actions de médiation et une programmation en arts plastiques mais, s'attache aussi au rayonnement de la lecture publique sur chaque commune déléguée grâce à un service lecture publique structuré en réseau. Il est garant de la qualité de l'enseignement musical sur le territoire.

Depuis peu, la commune, en partenariat avec les services du patrimoine du Département et les services de l'inventaire de la Région, a lancé, pour une durée de trois ans, un inventaire du patrimoine afin de mieux le connaître et de le valoriser auprès de la population.

En conclusion, la richesse et la diversité de cette offre culturelle s'appuient essentiellement sur l'échange et le partenariat qui s'opère avec l'ensemble des structures culturelles (la maison Julien Gracq, le bibliothéâtre, l'ensemble des associations, les artistes locaux) ou institutionnelles (la Région, le Département, l'ONPL, la galerie sonore, scènes de pays ...)

Tous concourent à rendre ce territoire rural vivant, attractif, dynamique grâce à une proposition culturelle variée pour tous les publics.

4- Présentation de l'école de musique

L'école de musique Loire et Coteaux se compose de 20 professeurs pour 16 disciplines instrumentales et vocales enseignées en 1^{er} et 2^{ème} cycle aux 295 élèves qui la fréquentent (Clarinete, hautbois, saxophone, flûte traversière, trompette, trombone, percussions, piano, guitare, guitare basse, accordéon, harpe, violon, violoncelle, contrebasse, technique vocale). Elle est organisée avec un agent administratif, un directeur et un conseil pédagogique.

Conformément au Schéma national d'orientation pédagogique, l'enseignement est structuré en cycles avec des objectifs techniques et artistiques définis. L'école de musique propose un enseignement favorisant les pratiques collectives, l'invention, la création et l'accès aux différentes esthétiques et aux pratiques actuelles. Elle s'efforce de répondre aux projets musicaux des élèves, en les rendant curieux et attentif à leur environnement culturel.

Elle est présente sur trois sites d'enseignement, La Pommeraye, Saint-Florent-le-Vieil et Montjean-sur-Loire. Ses actions de diffusion émaillent l'année scolaire sur l'ensemble des communes de Mauges-sur-Loire en développant des projets pluridisciplinaires grâce notamment aux partenariats avec d'autres disciplines artistiques.

Outre ces temps d'enseignement et de diffusion, l'école de musique participe activement à la réflexion pédagogique avec les structures d'enseignement spécialisé dans le cadre de projets inter écoles (l'orchestre des Mauges, l'orchestre à l'école) et ceux initiés et soutenus par le département.

5- Diagnostic

Quelques lignes de forces se dégagent de cette présentation.

Les points forts :

- Maillage du territoire par la présence de trois sites d'enseignement
- La diversité des disciplines proposées
- La stabilité de l'équipe pédagogique
- La structuration de l'enseignement en cursus
- La richesse des partenariats culturels
- La présence et la qualité de l'école de musique sur le territoire dans les temps de diffusion et l'animation de la vie culturelle locale

Les points faibles :

- Pas de temps d'enseignement instrumental de 45' en 2^{ème} cycle (30 min)
- Peu d'élèves dans certaines disciplines (saxophone, clarinette, trombone, hautbois)
- Pôle administratif non rattaché à un site d'enseignement.

6- Conclusion

L'objectif de ce projet d'établissement est d'inscrire durablement l'école de musique sur le territoire en définissant son action en cohérence avec le sens et les valeurs définis par le projet politique culturel de Mauges sur Loire.

Ce projet se veut concerté, partagé, défendu par les instances décisionnaires, les agents et les usagers. Il veut donner du sens à ses missions pédagogiques et artistiques conformément au Schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil départemental du Maine-et-Loire.

Ce projet d'établissement veut interroger le sens et la place de l'enseignement artistique en zone rurale et y apporter des réponses dans le parcours et le cheminement de l'apprentissage de la musique par le plaisir, la découverte, la créativité, l'exigence artistique, l'échange et le partage.

Ce projet d'établissement, enfin, se veut sensible à toutes les formes artistiques qui irriguent notre société. Il prétend donner modestement quelques clés de compréhension pour in fine, libérer l'expressivité, développer la curiosité et le sens critique, s'épanouir culturellement dans l'acceptation de la différence.

B- Le projet pluriannuel : 3 axes, 2 ambitions

1- L'enseignement/ La transmission

L'école de musique s'attache principalement à définir des objectifs pédagogiques en structurant son enseignement en cursus clairs, lisibles, répondant aux projets des élèves dans une pédagogie globale reposant sur quatre piliers :

- L'apprentissage instrumental ou vocal
- L'apprentissage de la formation musicale
- La participation aux pratiques collectives, notamment le chant choral
- L'implication dans les pratiques culturelles (sensibiliser à la démarche d'aller aux spectacles, aux concerts)

L'école de musique s'emploie à développer les classes instrumentales notamment celle de saxophone, clarinette, hautbois, trombone, par des actions de sensibilisation ; par exemple, en organisant un « parcours découverte » de ces instruments qui permet d'en avoir une première approche.

L'école de musique met au cœur de son projet le développement des pratiques collectives instrumentales et vocales de nature à renforcer l'implication et la motivation des élèves, tout en convoquant les valeurs sociales, dans l'échange, l'écoute, le respect, ...

L'école de musique s'attache enfin, à proposer un enseignement visant au plaisir du jeu par la connaissance technique et théorique du répertoire, mais aussi des différentes esthétiques tout en sensibilisant aux pratiques actuelles.

- Actions

- *Organiser davantage de présentation en milieu scolaire afin de promouvoir certains instruments*
- *Communiquer davantage sur le parcours découverte*
- *Organiser des temps spécifiques autour de la réflexion pédagogique en lien avec le corps enseignant d'autres structures d'enseignement musicale*
- *Sensibilisation aux nouvelles technologies*
- *Développer la création, l'invention*

2- Le partenariat/ le lien

L'école de musique Loire et Coteaux veut faciliter les liens qui se tissent entre les différents acteurs culturels du territoire. Son activité ne peut être envisagée sans l'apport de tout un ensemble de partenaires qui enrichissent son action et, en conséquence, en font une école ouverte et accessible. L'école de musique est le lieu d'apprentissage et de diffusion culturelle reconnue sur le territoire. Elle s'impose comme étant une structure ressource pour toutes les expressions artistiques dans une démarche concertée et partagée.

L'Éducation nationale est le partenaire privilégié pour mettre en œuvre un projet éducatif artistique, permettant à chaque élève de s'éveiller, de se sensibiliser à son environnement sonore et, ainsi, mieux pouvoir l'appréhender.

L'école de musique, dans ce cadre, participe au projet « l'orchestre à l'école », permettant ainsi aux collégiens d'apprendre un instrument dans un apprentissage collectif.

Citons également, sans être exhaustif, les nombreux autres partenaires de l'école de musique qui participent à son rayonnement dans sa démarche de désenclaver les domaines artistiques. On peut nommer ici les différentes associations artistiques (orchestre d'harmonie, chorales, théâtre, danse), les partenaires institutionnels, le département, les EPCI, les organisateurs de spectacle vivant, (scènes de Pays), les artistes et les orchestres (ONPL), la galerie sonore. Quant à la littérature de nombreux projets sont concertés avec le service de la lecture publique et la Maison Julien Gracq.

- Les actions :

- *Renforcement du partenariat avec l'éducation nationale, du fait de l'arrêt des Temps d'activités périscolaires, en revenant à des temps d'intervention réguliers autour de projets avec les différentes classes*
- *Maintien des partenariats avec l'ONPL, la galerie sonore, le réseau de lecture publique et « scène de Pays »*
- *Renforcement des partenariats avec les associations musicales (les orchestres d'harmonie, l'orchestre à l'école) par la mise en place de festivals et de rencontres*
- *Développement de partenariats avec d'autres disciplines artistiques du territoire : la danse, le théâtre, l'art plastique (mise en place de concert devant des toiles dans le temps des expositions avec une partie médiation pour les élèves et le public)*
- *Développer des liens avec des structures accueillant un public éloigné aux pratiques culturelles (EHPAD, centre social)*

3- La diffusion/ Le rayonnement.

L'école de musique est souvent décrite de manière restrictive comme étant uniquement le lieu d'un enseignement instrumental, ou vocal, réservé à une certaine catégorie de la population. Voulant battre en brèche cette définition, l'école de musique est surtout, et de façon indissociable à la transmission, le lieu de diffusion et de rayonnement culturel à destination de tous.

L'école de musique, de façon constante et inhérente à son activité, a toujours programmé une saison culturelle sur l'ensemble de son périmètre géographique et bien au-delà. Cette programmation est émaillée par la valorisation et le travail des élèves, mais aussi, celui des professeurs. Ainsi, l'école de musique est attachée à proposer des concerts et auditions, des spectacles pour le jeune public et des projets interdisciplinaires.

L'école de musique s'inscrit dans une démarche d'exigence qualitative et de création artistique, que ce soit dans les différentes formes de diffusion qu'elle propose, ou en lien avec d'autres partenaires (l'orchestre des Mauges notamment).

- *Actions :*
 - *Faire découvrir aux habitants des lieux patrimoniaux et insolites de la commune par l'organisation de projets et de concerts (chapelles, fours à chaux, moulins ...)*
 - *Participer à la programmation de « scènes de pays dans les Mauges » par la présence des élèves lors de première partie de spectacles, et ainsi, approcher les artistes et échanger avec eux*
 - *Renforcer les liens avec les structures d'enseignement artistique dans la définition de projets (Orchestre des Mauges)*

o-0-o-0-o

Outre ces trois axes essentiels que constituent ce projet d'établissement, l'école de musique, conformément au projet politique culturel, s'est fixée deux ambitions :

4- L'ancrage territorial

Cet ancrage territorial va de pair avec le maillage géographique et la présence des sites d'enseignement sur le territoire. Il induit, de fait, la mobilité des enseignants, la mobilité des élèves et, par conséquent, le rayonnement de l'école sur l'ensemble de la commune.

Cet ancrage est également possible grâce à la multiplicité de l'action culturelle sur le territoire et de l'ensemble des partenaires associés, ainsi que par la valorisation des lieux culturels de la commune.

Ainsi, le rayonnement de l'école de musique dépasse les limites de la commune, par le lien qu'elle crée avec les structures d'enseignement artistique du département, et avec l'ensemble des partenaires ressources qu'ils soient associatifs ou institutionnels.

5- L'accessibilité à la culture/ Élargissement des publics

En exergue, la commune a fixé son projet culturel comme voulant être « pour tous, à tous ». L'école de musique s'est fait sienne cette volonté.

En effet, loin d'être réservée à un entre soi, loin de se prétendre aussi élitiste que certains voudraient bien la cataloguer, l'école de musique par ses actions, ses projets, son ouverture artistique, son imprégnation dans un tissu artistique innovant, est le reflet de cette volonté : s'adresser au plus grand nombre.

Plus que des mots, la politique tarifaire de l'école de musique va dans ce sens, en proposant des grilles de tarifs les moins pénalisantes financièrement pour les foyers modestes : une politique tarifaire prenant en compte la typologie de la famille, tout en distinguant les jeunes et les étudiants d'une part, et les adultes d'autre part, souvent très impliqués dans la vie de l'école de musique.

L'école de musique, dans sa volonté d'accessibilité à la culture, attire de nombreux élèves en proposant des pratiques collectives variées, notamment en chant choral, activité musicale immédiatement accessible par tous.

Enfin, l'école de musique participe à l'élargissement des publics par les actions qu'elle propose au près des publics éloignés aux activités culturelles, notamment avec le centre social et les Ehpads

C- Conclusion.

Ce projet d'établissement fixe le cap du positionnement de l'école de musique sur le territoire, en tant que lieu ressource pour l'enseignement musical, et son rayonnement artistique en lien avec les différents partenaires évoqués plus haut.

Ce document se veut être un texte cadre où chacun pourra s'y référer. Il permettra ainsi de mieux appréhender les enjeux et son impact sur le territoire, qu'il soit pédagogique, artistique ou social.

Il sera réinterrogé régulièrement afin d'évaluer la cohérence de l'action en fonction des orientations proposées.

Enfin, en référence au Schéma départemental du Maine-et-Loire, ce projet d'établissement s'inscrit dans un contexte de réflexion sur le rôle et les missions des structures d'enseignement artistiques. Cette réflexion porte également sur le sens et les valeurs véhiculées par les actions mises en place dans le cadre de l'éducation artistique et du projet politique de Mauges-sur-Loire.

Ainsi résumé, la seule ambition de ce projet d'établissement est de contribuer à ce que la culture, au travers de l'école de musique, puisse être vivante et irriguer tous les pores de notre société contemporaine.

« L'absence de culture s'accompagne le plus souvent de l'absence du sentiment de cette absence »

Pierre BOURDIEU